

Image not found or type unknown



Régularisation de ma situation

Par **sacoto**, le **12/05/2013** à **15:37**

bonjour

je travaille depuis plus de trois ans. je suis en france depuis 8ans. j'ai eu une autorisation provisoire de séjour de mars 2010 juillet 2011. la préfecture m'a donné une obligation de quitter le territoire français. j'ai fait un recours au tribunal administratif mais rejeté. j'ai fait appel depuis 18 mois. mais vu que travaille depuis trois j'ai fait une nouvelle demande dans le cadre de la circulaire valls. je suis aussi depuis 8 mois papa d'un enfant français que j'ai reconnu avant sa naissance mais la maman avec qui je ne vis pas ne permet pas d'avoir les papiers de mon fils pour avoir le titre de séjour de plein droit. ma question est de savoir si malgré que je suis devant la cour d'appel la préfecture peut répondre à ma nouvelle requête merci de me répondre.